FCP de droit français

QUADRIGE PATRIMOINE

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : INOCAP Gestion SAS
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : KPMG AUDIT

INOCAP Gestion SAS - 19, rue de prony - 75017 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l’OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 10

5. Certification du Commissaire aux Comptes 14

6. Comptes de l'exercice 18

7. Annexe (s) 37

Caractéristiques de l’OPC (suite) 38

INOCAPGestion

Information Clé pour l'Investisseur
QUADRIGE PATRIMOINE

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance d'investir ou non.

Code ISIN Part C : FR0013324902

Dénomination de l'OPCVM : QUADRIGE PATRIMOINE

Dénomination de la Société de Gestion : INOCAP Gestion SAS

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à 3%, sur une période recommandée de placement d'au moins 3 ans.

La stratégie d'investissement est basée sur une gestion discrétionnaire basée sur l'investissement dans différentes classes d'actifs : actions, taux et monétaire.

Ce fonds cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et obligations. Pour y parvenir, l'équipe de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, met en place une gestion flexible et de conviction afin d'optimiser à tout moment le couple rendement/risque du portefeuille.

La stratégie taux repose sur l'arbitrage entre dette publique et dette privée et sur les durations pour tirer le meilleur parti de ses anticipations sur les taux d'intérêt. S'il anticipe une baisse des taux il aura tendance à augmenter la duration du portefeuille en vendant des produits courts à haut coupon pour se positionner sur des produits à échéance plus lointaine à faible coupon. Le gérant aura tendance à privilégier la partie monétaire en période d'incertitude.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au taux est comprise entre 0 et 4.

La stratégie action repose sur un « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité maintien des prix…) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance activité et rentabilité…) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées.

Le Fonds peut investir :

- de 0 à 50% de son actif net sur des actions des pays de l'union européenne de toute capitalisation de tous secteurs,
- de 50 % à 100% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, quel que soit la notation. Les investissements dans les obligations spéculatives considérées comme à « haut rendement » c'est-à-dire les titres dont la notation est inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion) ne représenteront pas plus de 20% de l'actif net et en obligations convertibles (simples, indexées, ORA), en Obligations callable ou puttable et aux bons de souscriptions.
- De 0 à 10% maximum de son actif net dans des OPC (OPCVM ou FIA) de tout type de classification

Le portefeuille du FCP peut être exposé jusqu'à 100% de son actif net au risque de change hors euro.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options listés pour couvrir le portefeuille au risque marché ou action dans la limite de 100% de l'actif net.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Condition de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext), par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire chaque vendredi

Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et rendement

A risque plus faible ← *Rendement potentiellement* → *A risque plus élevé,*

plus faible — *plus élevé*

1	2	3	**4**	5	6	7

L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds.

Le niveau 4 de l'indicateur de risque reflète l'exposition du Fonds aux marchés actions, taux et crédits qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale pouvant induire des variations fortes. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Il est à noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 4 ne permet pas de garantir votre capital tout comme la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les perspectives de gains sont limitées.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit : le Fonds peut investir dans des produits de crédit. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, notamment de la dégradation de leur notation et le risque accru de leur de défaillance, la valeur des supports peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Modification en cours de vie :

Au cours de l'année 2022, aucune modification substantielle n'a été apportée sur la stratégie et/ou les spécificités de l'OPCVM.

3. RAPPORT DE GESTION

Rapport Annuel – 2022 – Quadrige Patrimoine

10 premières positions Actions du fonds Quadrige Patrimoine au 30/12/2022 :

- Vivendi | 2,78%
- Tarkett | 1,75%
- TFF Group | 1,66%
- Elis | 1,42%
- Exel Industries | 1,42%
- Barco | 1,37%
- Lectra | 1,36%
- Dermapharm | 1,21%
- Beneteau | 1,20%
- Mersen | 1,13%

10 premières positions Obligataires du fonds Quadrige Patrimoine au 30/12/2022 :

- SIG Combibloc 2023 1,88% | 5,45%
- FCE Bank PLC 2023 1,62% | 5,43%
- Easyjet PLC 2023 1,13% | 5,07%
- UTAH Acquisition 2024 2,25% | 4,99%
- Grifols SA 2025 3,20% | 3,79%
- PVH Corp 2024 3,63% | 3,31%
- CGG 2027 7,75% 1 3,17%
- Worldline 2023 0,5% | 3,15%
- Harley Davidson 2023 3,88% | 2,79%
- Volkswagen 2024 0% | 2,55%

Répartition Sectorielle du Fonds Quadrige Patrimoine au 30/12/2022 :

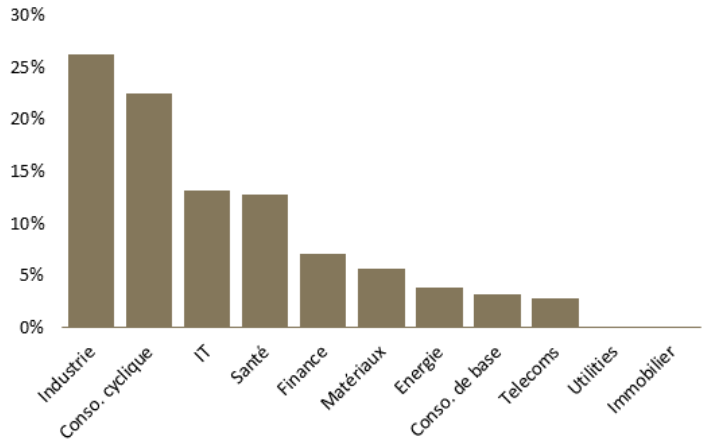

Répartition de Fonds Quadrige Patrimoine par pays au 30/12/2022 :

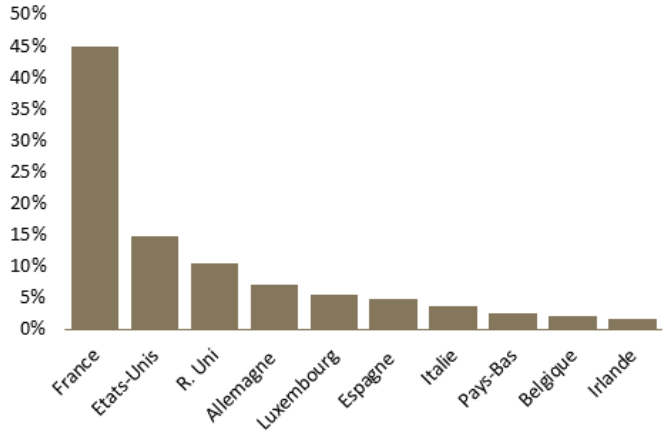

Répartition par classe d'actifs du fonds Quadrige Patrimoine au 30/12/2022 :

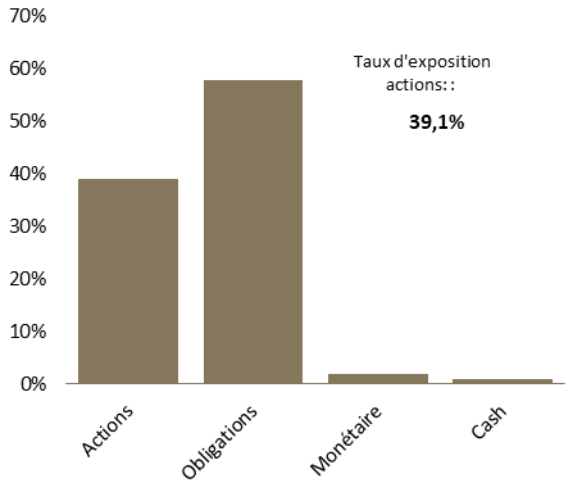

Répartition Obligataire par notation du fonds Quadrige Patrimoine au 30/12/2022 :

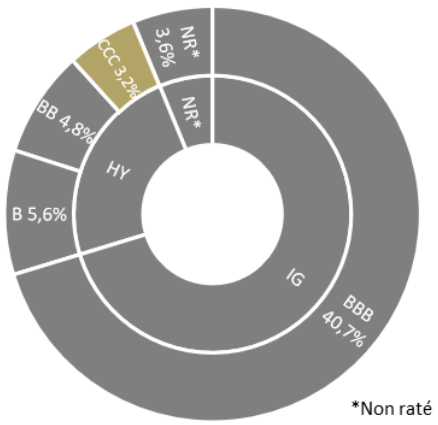

Répartition obligataire par maturité du fonds de Quadrige Patrimoine au 30/12/2022 :

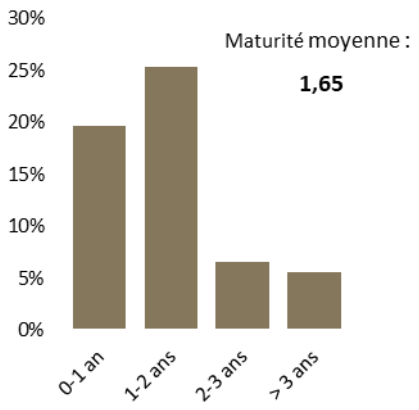

Evolution de la répartition par classe d'actifs du fonds Quadrige Patrimoine au cours de l'année 2022 :

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Actions	29,51	29,70	32,51	31,81	34,86	29,42	30,61	29,95	32,63	34,60	38,19	39,10
Obligations	50,79	50,66	51,95	50,53	49,86	51,51	52,97	53,49	55,61	58,72	57,35	57,92
Monétaire	9,91	9,86	9,60	9,56	9,63	9,48	7,80	7,92	8,35	0,00	1,97	1,99
Cash	9,79	9,78	5,93	8,10	5,65	9,59	8,63	8,64	3,41	6,68	2,50	0,99

Données fin de mois

Sur l'ensemble de l'année 2022 Quadrige Patrimoine enregistre une performance de -8,74%.

Au 30 décembre 2022, la valeur liquidative de la part C s'établit à 98,69€.

Ci-dessous l'évolution de la valeur liquidative et de l'actif net de la part C du fonds Quadrige Patrimoine au cours de l'année 2022 :

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
VL part C	105,99	104,82	103,45	102,65	101,51	98,54	101,76	100,31	95,31	96,25	98,89	98,69
Actif net en M€	42,41	42,39	41,29	41,46	41,15	39,65	38,55	37,96	36,01	36,41	37,29	36,87

Données fin de mois

Durant l'année 2022, le fonds a tiré profit de la solide contribution de certaines convictions telles que SES Imagotag, TFF Group et Barco.

SES-imagotag (+62%*), n°1 mondial des étiquettes digitales pour le commerce physique. Ses solutions de digitalisation des rayons permettent à ses clients retailers de réduire leurs coûts et d'augmenter leurs ventes à travers l'activation des services à valeur ajoutée dans le cloud. Ces avantages compétitifs, source de productivité significative, se trouvent décuplés dans l'environnement. La dynamique commerciale très soutenue, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, apporte une solide visibilité sur le court et moyen terme. Les prises de commandes records, qui atteignent 700 M€ sur 12 mois, et un pipeline commercial au plus haut, confortent le management dans son objectif d'atteindre un CA de 800M€ en 2023 contre 600 M€ prévus en 2022. L'intensification du rythme des déploiements des clients pour mieux contrer les effets inflationnistes sont à l'origine de cette croissance

TFF Group (+45%), leader mondial de la fabrication de fûts pour l'élevage du vin. Les diversifications de ses débouchés enclenchées ces dernières années vers les alcools avec la fabrication de fûts à Whisky et de fûts à Bourbon sont de réels succès, avec des parts de marché estimées à environ 80% en Ecosse et 15% aux Etats-Unis. TFF entre dans la reprise d'un cycle favorable. Depuis environ un an, la direction constate une amélioration de la visibilité, dans toutes les zones géographiques. La croissance accélère, en témoigne la progression de +62% de ses ventes au cours de son premier semestre fiscal 2022/23 clos fin octobre. L'amélioration de la rentabilité est également enclenchée. La marge opérationnelle semestrielle atteint 19,2% contre 13,7% un an auparavant.

Barco (+20%*), spécialiste incontournable des solutions de visualisation et d'affichage qui bénéficie de positions de leader mondial sur l'ensemble des niches d'activités qu'il adresse telles que les vidéoprojecteurs de cinéma, les solutions de travail collaboratif en entreprises, avec sa solution ClickShare dédiée aux salles de réunion, et l'imagerie médicale de radiographie et de chirurgie. Barco accélère le momemtum de ses activités en relevant désormais ses attentes de croissance pour 2022 au-delà de +25%. Disposant d'un excédent de trésorerie net de plus de 200m d'€ et fort du travail entrepris sur son excellence opérationnelle, les perspectives pour 2023 nous semblent prometteuses.

A contrario, certaines convictions ont contribué négativement à la performance du fonds comme Dermapharm, Virbac, Lisi et Amundi.

Dermapharm (-58%*), spécialiste de la production et du développement de produits pharmaceutiques de niche non régulés. Son chiffre d'affaires est d'environ 1 Md€ et il emploie plus de 2500 salariés. Sur l'essentiel de ses produits, Dermapharm bénéficie localement de solides parts de marché, en croissance, notamment dans les domaines des vitamines, de la dermatologie et des corticoïdes. L'innovation permanente sur ses produits de marque constitue chaque année un moteur sensible de sa croissance organique, en moyenne supérieure à +4% historiquement. Fort d'un actionnariat familial, qui s'est d'ailleurs renforcé il y a plusieurs semaines pour un montant d'environ 55 M€, et d'une équipe de direction en place depuis plus de 10 ans, Dermapharm s'appuie sur une grande efficacité industrielle, notamment sur son principal site de production, situé à Brehna dans la région de Leipzig, que nous avons visité en novembre dernier. Sa récente acquisition du français Arkopharma, qui réalise environ 200 M€ de chiffre d'affaires, devrait selon nous permettre au groupe d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'accélération de sa croissance hors de ses frontières, notamment par la concrétisation dès 2023 de sensibles synergies de ventes. Celles-ci pourraient être dévoilées lors de sa publication annuelle.

Virbac (-46%), 6ème laboratoire pharmaceutique mondial spécialiste de la santé animale. L'année 2022 a marqué l'entrée de Virbac sur deux marchés stratégiques aux Etats-Unis : le très lucratif marché du pet food, ainsi que le segment des animaux d'élevage. La vision de long terme du management impose des investissements, notamment dans la R&D, qui pèseront temporairement sur la rentabilité afin de renforcer encore davantage le pouvoir de marché de Virbac. Dans cette optique, l'objectif d'une rentabilité de 20% à moyen terme pourrait n'être qu'une étape intermédiaire.

Lisi (-31%*), ETI industrielle familiale spécialisée dans la conception et la production de solutions d'assemblage à destination de trois secteurs : l'aéronautique, l'automobile et l'industrie médicale. Sur ces trois marchés, Lisi figure dans le top 5 mondial. La force du groupe vient à la fois de son savoir-faire industriel et de sa capacité à accompagner les innovations de ses clients. Le management qui est aussi l'actionnaire majoritaire a une vision de LT qui se traduit par le maintien, année après année, d'un niveau élevé d'investissements, notamment en R&D. En 2022, le titre a pâti du manque de visibilité sur le secteur automobile, qui a vu sa reprise retardée par les perturbations toujours fortes dans les chaînes d'approvisionnement. La remontée des marges a par ailleurs été freinée par l'inflation des coûts subie par l'ensemble des acteurs de la filière.

Amundi (-27%*), est le *leader* européen de la gestion d'actifs avec plus de 2000 Mds€ d'encours sous gestion. Le groupe a une excellente efficacité opérationnelle, qui lui permet d'avoir le coefficient d'exploitation le plus faible des grands *asset managers* mondiaux. Grâce à cela, le groupe réussit à compenser l'érosion des marges par une amélioration régulière de sa productivité. Le groupe est le pionnier et le *leader* de la gestion ISR en Europe avec plus de 50% de ses encours gérés selon des critères ESG. Malgré ses très fortes expertises, le groupe a pâti en 2022 de l'environnement macro-économique difficile qui a entraîné la baisse des marchés financiers auxquels son activité et sa rentabilité sont corrélés.

Sur la situation arrêtée au 30/12/2022, les investissements en obligations représentent 57,9% de l'actif du Fonds. Les investissements du segment *investment grade* représentent 40,7% de l'actif du Fonds. Les obligations *high yield*, qui offrent un rendement supérieur en contrepartie d'un risque plus élevé, représentent 17,2% de l'actif du Fonds. Nos investissements en obligations ont globalement pâti de la forte tension généralisée sur les taux d'intérêt, même si nous avons conservé tout au long de l'année une grande prudence sur nos investissements en obligations, avec la recherche permanent d'une duration courte (moyenne de 1,55). Cette approche nous permet de maintenir une faible sensibilité aux taux d'intérêt dans un environnement qui reste perturbé par la volatilité sur les anticipations inflationnistes.

(*Performance du cours de bourse des titres sur l'année 2022)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SG MONETAIRE PLUS E SI.3DEC	1 279 953,61	4 188 268,54
ACCELL GROUP	2 499 967,10	2 507 874,62
RHEINMETALL AG	1 307 243,61	917 834,51
SUEZ SA		1 875 825,00
ORPEA 0.375% 17-05-27 CV	1 824 370,00	
VIRBAC SA	1 203 347,70	585 461,50
ELIS	979 090,68	772 066,64
QUADIENT SA 3.375% PERP CV		1 716 520,01
AKKA TECHNOLOGIES		1 715 000,00
PLASTIC OMNIUM	937 258,21	758 202,57

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**
  - o Change à terme :
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

INOCAP a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments. Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs, leur capacité à organiser des rencontres avec les sociétés, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation. Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation ainsi que la politique de meilleure sélection est disponible sur le site internet : www.inocapgestion.com.

FRAIS D'INTERMEDIATION

La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document et consultable sur le site internet de la société de gestion.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La "politique de vote" et le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 321-132 et suivants du Règlement Général de l'AMF être consultés, au siège social de la société de gestion sur simple demande. Le détail de la politique de vote de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : www.inocapgestion.com.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPCVM intègre de manière systématique et simultanément des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Chacun des critères E, S et G fait l'objet d'une analyse dédiée. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques qui pèsent tout particulièrement sur les entreprises que nous sélectionnons en portefeuille conformément à la stratégie d'investissement de l'OPCVM.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 :

« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Dans la lignée de l'information prévue à l'article 321-131 du Règlement Général de l'AMF, il est précisé que l'OPCVM n'investit sur aucun instrument financier émis ou géré par la société de gestion INOCAP Gestion.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

La société de gestion dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive UCITS V ») et articles y afférents du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM. La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu'elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts. La politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant la Direction Générale, les équipes de risque et la conformité. Le personnel de la société de gestion ainsi identifié perçoit une rémunération comprenant de façon équilibrée une composante fixe et une composante variable, faisant l'objet d'un examen annuel et basé sur la performance individuelle et collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution règlementaire. La politique de rémunération est approuvée par la direction générale de la société de gestion.

Le détail de la politique de rémunération de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : www.inocapgestion.com. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion. Le montant total des rémunérations pour l'exercice est de 1 898 K€ pour la rémunération fixe des collaborateurs et 50 K€ pour la rémunération variable des collaborateurs. Cette rémunération concerne l'ensemble du personnel de la société de gestion.

Aucun OPCVM géré n'a versé une quelconque rémunération aux collaborateurs de la SGP. Le montant agrégé des rémunérations variables allouées aux membres du personnel visés à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier est de 30 K€. Il n'a été apporté aucune modification substantielle de la politique de rémunération de la société de gestion au cours de l'année. La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier le respect de la politique de rémunération.

L'effectif employé pendant l'exercice s'élève à 18 salariés dont 17 cadres.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

INOCAP Gestion
19, rue de prony – 75017 PARIS

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
QUADRIGE PATRIMOINE

19, rue de Prony - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif QUADRIGE PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 26/04/2023 14:06:24

Pascal Lagand
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**36 501 659,33**	**36 243 915,87**
Actions et valeurs assimilées	**14 414 230,08**	**12 536 966,38**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	14 414 230,08	12 536 966,38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**21 353 471,47**	**20 051 174,05**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 353 471,47	20 051 174,05
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**733 957,78**	**3 655 775,44**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	733 957,78	3 655 775,44
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	**460 473,36**	**3 845 376,95**
Liquidités	460 473,36	3 845 376,95
TOTAL DE L'ACTIF	**36 962 132,69**	**40 089 292,82**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	37 399 988,66	37 675 339,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-661 927,46	2 035 146,51
Résultat de l'exercice (a,b)	128 268,13	206 817,02
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**36 866 329,33**	**39 917 303,25**
* *Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**95 803,36**	**171 989,57**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	95 803,36	171 989,57
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**36 962 132,69**	**40 089 292,82**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 103,60	
Produits sur actions et valeurs assimilées	215 469,78	112 486,96
Produits sur obligations et valeurs assimilées	539 947,64	687 786,47
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**757 521,02**	**800 273,43**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	14 198,41	15 839,83
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**14 198,41**	**15 839,83**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**743 322,61**	**784 433,60**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	601 142,05	597 903,20
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**142 180,56**	**186 530,40**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-13 912,43	20 286,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**128 268,13**	**206 817,02**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché règlementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers sont valorisés au dernier cours connu.

- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Cependant, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change
du jour. Source : fixing BCE.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.
Les instruments financiers non négociés sur un marché règlementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.
En cas d'absence de cotation le jour de l'évaluation ou d'une cotation non réaliste, les instruments financiers sont évalués à leur valeur probable de négociation. Les évaluations et leurs justifications sont placées sous la responsabilité de la Société de Gestion et sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus d'informations sur les commissions effectivement facturées à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème Parts C	Taux Barème Parts I
1	Frais de gestion financière	Actif net	1,5% TTC maximum	0,9% TTC maximum
	Frais administratifs externes à la société de gestion			
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non Significatif	Non Significatif
3	Commissions de mouvements maximum perçues par la Société de Gestion	Prèlevement sur chaque transaction	Néant	Néant
	Commissions de mouvements maximum perçues par le dépositaire	Prèlevement sur chaque transaction	de 0€ à 42€ TTC	de 0€ à 42€ TTC
4	Commission de surperformance	Actif net	15% de la performance au-delà de 3% par année calendaire dans le respect du principe du "high on high" exposé ci après, à compter de la date de 1ère valorisation de la part. Elle sera acquise à la société de gestion pour la 1ère fois le 31/12/2019	15% de la performance au-delà de 3,6% par année calendaire dans le respect du principe du "high on high" exposé ci après, à compter de la date de 1ère valorisation de la part. Elle sera acquise à la société de gestion pour la 1ère fois le 31/12/2019

** Dans cette activité la société de gestion n'a pas opté pour la T.V.A.*
Des frais liés à la recherche au sens de l'Article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPC.
Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds.
Les frais mentionnés ci-dessous sont hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus :
- les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Fonds) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances *(ex : lehman, taxe Aberdeen..)* ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure d'action de classe *« class action »).*
Par ailleurs, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du RGAMF peuvent être facturés à l'OPCVM.
L'information relative à ces frais est décrite en outre *ex post* dans le rapport annuel du Fonds.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et le seuil de référence, sur l'exercice.
La commission de surperformance est calculée selon la méthode de l'actif indicé. Elle est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à celui d'un fonds fictif de référence réalisant une performance annuelle de 3% pour la part R et 3.6% pour la part I lissée quotidiennement et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel, en tenant compte du système de High Water Mark décrit ci-dessous. La commission correspond à un pourcentage de la différence positive entre l'actif du Fonds réel et celui du Fonds fictif de référence, appréciée sur la durée de l'exercice comptable.
La commission de surperformance est mise en place à compter de la date de 1ère valorisation de la part C et I. Elle sera acquise à la société de gestion pour la 1ère fois le 31/12/2019.
Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :
La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :
- si, sur l'exercice, la performance du FCP est supérieure à 3%, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du FCP et le seuil de référence,
- si, sur l'exercice, la performance du FCP est inférieure à 3% de référence, la part variable sera nulle,
- si, au cours de l'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice est supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative,
- dans le cas d'une sous performance du FCP par rapport au seuil de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures,
- cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice (dernière valeur liquidative de décembre), que si, à la clôture de cet exercice, la valeur liquidative est strictement supérieure à la dernière valeur liquidative ayant donné lieu à la perception d'une commission de surperformance (principe du high water mark),
- en cas de rachat, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

Choix des intermédiaires :

INOCAP Gestion a retenu une approche multicritères pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments. Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs, leur capacité à organiser des rencontres avec les sociétés, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	***Affectation du résultat net***	***Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées***
Part QUADRIGE PATRIMOINE Part C	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**39 917 303,25**	**31 523 115,22**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	14 544 910,79	12 756 925,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 803 057,86	-5 806 219,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 201 091,31	2 346 577,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 912 550,15	-690 900,09
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-7 813,47	-11 119,20
Différences de change	-951,05	
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 214 784,05	-387 605,89
Différence d'estimation exercice N	*-2 281 646,30*	*933 137,75*
Différence d'estimation exercice N-1	*-933 137,75*	*-1 320 743,64*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	142 180,56	186 530,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**36 866 329,33**	**39 917 303,25**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 780 613,77	56,37
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	572 857,70	1,55
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**21 353 471,47**	**57,92**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	21 353 471,47	57,92						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							460 473,36	1,25
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			7 305 043,13	19,81	11 906 074,91	32,30	2 142 353,43	5,81		
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	460 473,36	1,25								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Achats à règlement différé	28 323,22
	Frais de gestion fixe	53 401,77
	Autres dettes	14 078,37
TOTAL DES DETTES		**95 803,36**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-95 803,36**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	144 411,110	14 544 910,79
Parts rachetées durant l'exercice	-140 010,513	-13 803 057,86
Solde net des souscriptions/rachats	4 400,597	741 852,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	373 519,283	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	588 729,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	128 268,13	206 817,02
Total	**128 268,13**	**206 817,02**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	128 268,13	206 817,02
Total	**128 268,13**	**206 817,02**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-661 927,46	2 035 146,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-661 927,46**	**2 035 146,51**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-661 927,46	2 035 146,51
Total	**-661 927,46**	**2 035 146,51**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	27 584 102,28	31 523 115,22	39 917 303,25	36 866 329,33
Nombre de titres	270 417,872	306 092,449	369 118,686	373 519,283
Valeur liquidative unitaire	102,00	102,98	108,14	98,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,31	-0,73	5,51	-1,77
Capitalisation unitaire sur résultat	0,64	0,31	0,56	0,34

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	11 888	446 037,76	1,21
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	1 400	283 080,00	0,77
RHEINMETALL AG	EUR	1 888	351 262,40	0,95
TEAMVIEWER AG	EUR	28 888	347 955,96	0,94
VOSSLOH AG	EUR	4 088	159 840,80	0,44
TOTAL ALLEMAGNE			**1 588 176,92**	**4,31**
BELGIQUE				
BARCO NV	EUR	21 888	505 175,04	1,37
DREDGING ENVIRONMENTAL & MAR	EUR	1 888	234 112,00	0,63
TOTAL BELGIQUE			**739 287,04**	**2,00**
ESPAGNE				
INDITEX	EUR	15 000	372 750,00	1,01
TOTAL ESPAGNE			**372 750,00**	**1,01**
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	3 150	349 713,00	0,95
AMUNDI	EUR	4 200	222 600,00	0,61
BENETEAU	EUR	31 244	441 790,16	1,20
EDENRED	EUR	6 500	330 720,00	0,90
ELIS	EUR	38 000	525 160,00	1,43
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 500	253 800,00	0,69
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	20 351	406 612,98	1,10
EXEL INDUSTRIES	EUR	9 600	522 240,00	1,42
FRANCOIS FRERES	EUR	15 019	611 273,30	1,65
ID LOGISTICS GROUP	EUR	934	250 312,00	0,68
INTERPARFUMS	EUR	3 398	188 928,80	0,51
LECTRA SA	EUR	14 218	500 473,60	1,36
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	17 868	347 711,28	0,94
MERSEN	EUR	11 047	417 024,25	1,13
PLASTIC OMNIUM	EUR	13 164	178 767,12	0,49
Quadient SA	EUR	8 015	110 366,55	0,30
REMY COINTREAU	EUR	1 613	254 208,80	0,69
SEB	EUR	2 100	164 325,00	0,44
SES IMAGOTAG SA	EUR	2 138	260 836,00	0,70
SOMFY	EUR	2 876	411 268,00	1,11
TARKETT - W/I	EUR	56 248	646 852,00	1,76
TRIGANO SA	EUR	2 290	292 204,00	0,80
VALEO SA	EUR	15 000	250 500,00	0,68
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	9 000	285 120,00	0,77
VIRBAC SA	EUR	1 821	415 188,00	1,12
VIVENDI	EUR	115 000	1 025 110,00	2,78
WORLDLINE SA	EUR	6 550	239 271,50	0,65
TOTAL FRANCE			**9 902 376,34**	**26,86**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	16 000	195 360,00	0,53
TOTAL IRLANDE			**195 360,00**	**0,53**
ITALIE				
BFF BANK SPA	EUR	48 888	362 260,08	0,98
FILA FABBRICA ITALI LAPIS ED AFFI SPA	EUR	48 888	340 260,48	0,92
MARR SPA	EUR	1 269	14 466,60	0,04
MONCLER SPA	EUR	7 000	346 500,00	0,94
PIAGGIO & C SPA	EUR	99 888	280 085,95	0,76
TOTAL ITALIE			**1 343 573,11**	**3,64**
LUXEMBOURG				
SAF-HOLLAND - BEARER SHS	EUR	5 218	45 996,67	0,13
TOTAL LUXEMBOURG			**45 996,67**	**0,13**
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	450	226 710,00	0,62
TOTAL PAYS-BAS			**226 710,00**	**0,62**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**14 414 230,08**	**39,10**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**14 414 230,08**	**39,10**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
VOLKSWAGEN LEASING 0.0% 19-07-24	EUR	1 000 000	938 300,00	2,54
TOTAL ALLEMAGNE			**938 300,00**	**2,54**
ESPAGNE				
GRIFOLS 3.2% 01-05-25	EUR	1 500 000	1 396 439,17	3,79
TOTAL ESPAGNE			**1 396 439,17**	**3,79**
ETATS-UNIS				
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	EUR	900 000	855 410,36	2,32
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 3.875% 19-05-23	EUR	1 000 000	1 027 551,99	2,78
PVH EX PHILLIPS VAN HEUSEN 3.625% 15-07-24	EUR	500 000	506 759,46	1,38
PVH EX PHIL V 3.625% 15-07-24	EUR	1 200 000	1 218 808,70	3,31
VIATRIS 2.25% 22-11-24	EUR	1 900 000	1 838 473,18	4,99
TOTAL ETATS-UNIS			**5 447 003,69**	**14,78**
FRANCE				
COMPAGNIE GLE DE GEOPHYSIQUE 7.75% 01-04-27	EUR	1 400 000	1 169 988,17	3,17
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	400 000	375 727,86	1,02
1 2.0% 10-12-24 EMTN	EUR	800 000	778 268,71	2,11
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	400 000	399 507,56	1,09
ORPEA 0.375% 17-05-27 CV	EUR	16 600	572 857,70	1,56
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	400 000	378 742,99	1,02
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	400 000	362 021,04	0,98
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-25	EUR	1 000 000	1 021 880,00	2,78
WORLDLINE 0.5% 30-06-23 EMTN	EUR	400 000	396 580,74	1,07
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	1 200 000	1 161 303,86	3,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL FRANCE			**6 616 878,63**	**17,95**
IRLANDE				
DELL BANK INTL DAC 1.625% 24-06-24	EUR	400 000	388 829,75	1,05
TOTAL IRLANDE			**388 829,75**	**1,05**
LUXEMBOURG				
SIG COMBIBLOC PURCHASER 1.875% 18-06-23	EUR	2 000 000	2 010 650,00	5,45
TOTAL LUXEMBOURG			**2 010 650,00**	**5,45**
PAYS-BAS				
DUFRY ONE BV 2.5% 15-10-24	EUR	700 000	685 109,83	1,86
TOTAL PAYS-BAS			**685 109,83**	**1,86**
ROYAUME-UNI				
EASYJET 1.125% 18-10-23 EMTN	EUR	1 900 000	1 867 861,50	5,07
FCE 1.615% 11-05-23 EMTN	EUR	2 000 000	2 002 398,90	5,43
TOTAL ROYAUME-UNI			**3 870 260,40**	**10,50**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**21 353 471,47**	**57,92**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**21 353 471,47**	**57,92**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SG MONETAIRE PLUS E SI.3DEC	EUR	7 381	733 957,78	1,99
TOTAL FRANCE			**733 957,78**	**1,99**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**733 957,78**	**1,99**
TOTAL Organismes de placement collectif			**733 957,78**	**1,99**
Dettes			**-95 803,36**	**-0,26**
Comptes financiers			**460 473,36**	**1,25**
Actif net			**36 866 329,33**	**100,00**

Part QUADRIGE PATRIMOINE Part C	**EUR**	**373 519,283**	**98,69**

7. ANNEXE(S)

INOCAPGestion

Information Clé pour l'Investisseur
QUADRIGE PATRIMOINE

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance d'investir ou non.

Code ISIN Part I : FR0013324910

Dénomination de l'OPCVM : QUADRIGE PATRIMOINE

Dénomination de la Société de Gestion : INOCAP Gestion SAS

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à 3,6 %, sur une période recommandée de placement d'au moins 3 ans.

La stratégie d'investissement est basée sur une gestion discrétionnaire basée sur l'investissement dans différentes classes d'actifs : actions, taux et monétaire.
Ce fonds cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et obligations. Pour y parvenir, l'équipe de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi des valorisations des classes d'actifs, met en place une gestion flexible et de conviction afin d'optimiser à tout moment le couple rendement/risque du portefeuille.

La stratégie taux repose sur l'arbitrage entre dette publique et dette privée et sur les durations pour tirer le meilleur parti de ses anticipations sur les taux d'intérêt. S'il anticipe une baisse des taux il aura tendance à augmenter la duration du portefeuille en vendant des produits courts à haut coupon pour se positionner sur des produits à échéance plus lointaine à faible coupon. Le gérant aura tendance à privilégier la partie monétaire en période d'incertitude.
La fourchette de sensibilité de la partie exposée au taux est comprise entre 0 et 4.

La stratégie action repose sur un « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives (qualité dirigeants, secteur d'activité, concurrence, capacité maintien des prix…) et quantitatives (analyse bilan, perspective de croissance activité et rentabilité…) à partir de sources internes et externes des sociétés sélectionnées.

Le Fonds peut investir :

- de 0 à 50% de son actif net sur des actions des pays de l'union européenne de toute capitalisation de tous secteurs,
- de 50% à 100% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, quel que soit la notation. Les investissements dans les obligations spéculatives considérées comme à « haut rendement » c'est-à-dire les titres dont la notation est inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente selon la société de gestion) ne représenteront pas plus de 20% de l'actif net et en obligations convertibles (simples, indexées, ORA), en Obligations callable ou puttable et aux bons de souscriptions.
- De 0 à 10% maximum de son actif net dans des OPC (OPCVM ou FIA) de tout type de classification

Le portefeuille du FCP peut être exposé jusqu'à 100% de son actif net au risque de change hors euro. Le FCP pourra intervenir sur des futures et options listés pour couvrir le portefeuille au risque marché ou action dans la limite de 100% de l'actif net.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus
Condition de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext), par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.
Fréquence de valorisation : Hebdomadaire chaque vendredi
Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et rendement

A risque plus faible ← *Rendement potentiellement* → *A risque plus élevé,*

plus faible — *plus élevé*

1	2	3	**4**	5	6	7

L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds.
Le niveau 4 de l'indicateur de risque reflète l'exposition du Fonds aux marchés actions, taux et crédits qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale pouvant induire des variations fortes. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
Il est à noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 4 ne permet pas de garantir votre capital tout comme la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les perspectives de gains sont limitées.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur
Risque de crédit : le Fonds peut investir dans des produits de crédit. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, notamment de la dégradation de leur notation et le risque accru de leur de défaillance, la valeur des supports peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.